

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 OCTOBRE 2007**

Présents : Tous les conseillers municipaux sauf : ANGUENOT Daniel ainsi que les 3 personnes ci-dessous qui ont donné pouvoir : LOUVET Jacques à PAUTHIER Jean-Luc, MICHEL Sylvie à BRIE Gérard et GARNIER André à DUBOIS Hervé.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Avant le début de la séance, le Maire dresse le bilan des travaux en cours :

⇒ **Construction Salle de Motricité de l'école maternelle :**

Le Maire invite tout le conseil municipal à participer à la réunion du SIVOS qui aura lieu le samedi 3 novembre avec visite du chantier dès 9 h. Les travaux arrivent à leur terme. La chaudière gaz obsolète – qu'il fallait allumer chaque matin - va enfin être remplacée par une chaudière fuel flambant neuve (prévu le 29 octobre).

⇒ **Aménagement Espace Culturel**

Pas de retard à signaler dans la réalisation des travaux. Le Maire expose que, par contre, au chapitre financier, la commune va devoir faire face à des imprévus dus à des oublis incompréhensibles du maître d'œuvre. Les avenants correspondants, reçus ce jour en mairie, seront soumis à l'assemblée lors de sa prochaine session – probablement le 22 novembre. Le Conseil et le Maire font d'ores et déjà part de leur fort mécontentement devant ces suppléments et précisent qu'il est hors de question que ces avenants génèrent de nouveaux honoraires.

⇒ **Installation Jeux d'enfants aux Lotissements Champonot et Sur Le Tartre**

L'ensemble des jeux a été réceptionné en mairie. Leur mise en place sera réalisée par les Chantiers Départementaux au plus tard au Printemps 2008.

⇒ **Restructuration du Réseau d'assainissement**

Les travaux sont à présent terminés et se sont déroulés dans de bonnes conditions. A également été réalisée la mise en séparatif des habitations de la rue du Pré de l'Autel et du Chemin du Stade.

⇒ **Assainissement de la Vallée du Doubs**

Le Maire donne compte-rendu des dernières réunions du SYTTEAU (Syndicat de traitement et d'élimination des eaux) qui gère le projet. Ce grand chantier devrait débuter en 2009. Pour Roulans, il a été convenu qu'afin de réduire les eaux claires via le chemin des pierres et donc les coûts d'exploitation, les effluents seront pris en charge en aval de la station d'épuration existante. La création d'un bassin de rétention n'est pas envisagée ; les eaux pluviales faiblement polluées pourront être rejetées directement dans le Doubs.

⇒ **Aménagement des abords du Collège d'Aigremont**

La rue des Epicéas sera opérationnelle en janvier 2008 ; celle du Collège devrait l'être en mars. Des pourparlers sont en cours pour création d'un parking le long de la pelouse parallèle au gymnase. Dans son projet de restructuration du Collège, le Département n'a en effet pas prévu de stationnement dans l'enceinte de l'établissement.

⇒ **Point sur les Effectifs Scolaires**

Les effectifs à la rentrée 2007/2008 ainsi que ceux attendus pour 2008/2009 sont satisfaisants et permettent actuellement d'écarter l'hypothèse d'une fermeture de classe primaire :

	<u>2007/2008</u>	<u>2008/2009</u>
□ Ecole Maternelle :	70	70
Ecole Primaire :	109	114

1/ INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES

Convention avec l'Etat

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 422-8 du code de l'urbanisme, la commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Eu égard à la réforme des permis de construire qui s'applique depuis le 01/10/07, la ratification d'une nouvelle convention est proposée afin de définir clairement les modalités de travail en commun entre le Maire et la DDE.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature de ladite convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'occupation du sol.

2/ FUTUR LOTISSEMENT MONTPERROUX

Lancement de la consultation des entreprises

Le Maire rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement du projet :

- La demande d'autorisation de lotir a été transmise en DDE le 29/09/2007 pour 16 lots avec une surface totale de 16 060 m² (13 545 m² constructibles).

- Le Cabinet ANDRE, Maître d'œuvre, vient de transmettre son estimation du programme qui s'élève à 438 068 € ht – sans travaux différés - et sollicite l'accord de la commune pour lancement de la consultation des entreprises.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son aval à cet effet.

A ce stade du projet, il accepte également la liquidation des indemnités d'éviction dues à M. PAUTHIER Jean-Luc sur la base du tarif réglementaire.

3/ ACQUISITION DE TERRAINS

A/ Achat à Denis TRONCIN « Aux Vignes de Morteau »

Le Maire expose à l'Assemblée que M. Denis TRONCIN propose à la Commune d'acquérir ses parcelles sises en zone AU 2 au lieu-dit « Aux Vignes de Morteau » : AB 9 de 26 a 41 et AB 17 de 3 a 71 soit au total : 30 a 12 ca. Il suggère de les acquérir à 8 € le m², soit une dépense totale de **24 096 €**.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces acquisitions au prix proposé : 8 € le m², avec frais à la charge de la Commune. Le Maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant et de toutes pièces s'y rapportant.

B/ Acquisition de terrains BOILLOT/BIDAL/PETIT

« Sous Les Vignes de Morteau »

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément au plan local d'urbanisme, la commune doit acquérir différentes parcelles pour prolongement de l'emprise des rues de Champonot et de Montperroux vers la future zone AU 2.

Il propose que ces terrains d'une surface totale de **371 m²**, soient acquis au prix de **8 € le m²**, ce qui représente une dépense totale de **2 968 €**.

Après discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces acquisitions – dont détails ci-dessous - au prix proposé par le Maire, soit 8 €, avec frais à la charge de la Commune. Le Maire est mandaté pour signature de l'acte correspondant en l'étude de Maîtres CREUSY-DUROY-JOIGNEAULT, Notaires à Baume-Les-Dames.

Il s'agit des parcelles suivantes :

<input type="checkbox"/>	Côté Montperroux	Propriété BIDAL Marcel	AB 448	72 m2
			AB 457	57 m2
<input type="checkbox"/>	Côté Champonot	Propriété BOILLOT Serge	AB 441	134 m2
		Propriété BOILLOT Serge	AB 449	68 m2
		Propriété BIDAL/BOILLOT/PETT	AB 450	40 m2

4/ COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2008

Le Maire informe que le produit de la dernière vente de coupes de bois s'élève à 55 000 €, chiffre très supérieur aux estimations initiales en raison de la forte hausse du chêne à l'échelon national (+ 45 %). Il invite par ailleurs l'assemblée à se prononcer sur la destination des coupes pour 2008.

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2008 ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes :

Vente aux adjudications générales :

1/ Futaies affouagères :

Parcelles 7 – 34 R Toutes essences Diamètre minimum à l'initiative de l'ONF

Délai d'abattage : 15/01/2009 Parcelle 34 R – 15/02/2009 Parcelle 7

2/ Coupes résineuses :

En bloc et sur pied Parcelles 21 S – 22 E – 26 – 36 – 21 N

5/ REMISE EN ETAT DU TRACTEUR

Conformément à ce qui avait été convenu lors de la dernière session, deux devis ont été sollicités pour réparation du tracteur et remplacement des pneus. Le devis le plus avantageux, avec des pneus de bonne qualité, se chiffre à 6129 € ttc (avec remise en état de l'embrayage, de la pompe hydraulique, des freins, l'échange du démarreur et des joints). Le Conseil Municipal décide de donner suite à cette proposition ; les crédits ouverts au budget de fonctionnement sont suffisants.

6/ ALIGNEMENT DE LA RUE CHAMP PICOT

Le Maire rappelle que la rue Champ Picot, appelée à desservir les futures zones UB et AU 2, n'est pas actuellement ouverte à la circulation. L'entrée de la rue côté ouest depuis le Cotard appartient en effet à différents propriétaires privés. Une réunion de la commission des travaux a eu lieu sur place le 23 juin dernier pour tenter d'arrêter un tracé de voie pénalisant le moins possible les particuliers de part et d'autre. 4 hypothèses ont été évoquées que le Maire soumet en détail à l'assemblée.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le choix de la commission des travaux – à savoir élargissement du chemin à 6 m avec empiètement sur le privé comme suit : environ 29 m2 sur la propriété EMONIN – 200 sur la propriété GRILLET et 10 sur la propriété CARPENA. Le Maire est mandaté pour négocier sur cette base auprès de ces trois propriétaires.

7/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Frais Cablage téléphonique Mlle DUSSAUSSAY

Rue de Montperroux

Le Maire expose que lors de la viabilisation du lotissement Champonot l'entreprise qui a câblé le réseau téléphonique enterré a prolongé la ligne sans raccorder au réseau l'habitation sise 1 rue de Montperroux. La propriétaire, Mme DUSSAUSSAY, demande le remboursement des frais générés par cet oubli, soit 163 € ttc. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette prise en charge.

B/ Remboursement au CLAR

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention complémentaire de 80 € au profit du Comité Local d'Animation de Roulans. Le budget primitif 2007 est modifié afin d'y porter ce supplément à l'article 6574 ; dépense financée par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

C/ Tarif Photocopieur Couleur

La Commune disposant désormais d'un photocopieur couleur, le Conseil Municipal, à la demande du Maire, décide de fixer le tarif de facturation des copies couleur comme suit :

- 0,50 €/copie pour un format A 4,
- 1,00 € /copie pour un format A 3

Il est convenu toutefois que ce service ne sera proposé qu'aux associations du village.

D/ Préparatifs Noël 2007

Il est convenu qu'une réunion de travail aura lieu le lundi 5 novembre à 18 h pour choix des illuminations. Les colis aux anciens seront à récupérer en mairie le jeudi 13 décembre à 17 h.